



## 51

C'est le nombre d'années sans déclaration de naissance survenue à Hurtigheim.

C'est donc avec émotion que nous avons enregistré la naissance de Eline, Flora Peter née le 2 janvier 2020 au 3 rue de la Gare à Hurtigheim. Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents Bastien Peter et Amandine née Wentzo.

La dernière déclaration de naissance sur le sol de Hurtigheim remonte au 30 décembre 1968 soit exactement 51 années et 3 jours. C'était un petit Thierry qui avait vu le jour au foyer des époux Albert Bruckmann et Danielle née Engel qui résidaient au 5 rue des Forgerons.

## Le mot du maire

Voilà déjà plus de quatre mois que vous avez élu les conseillers municipaux pour les six années à venir. L'éclosion du corona virus qui a causé bien des désagréments à nous tous a aussi retardé la mise en place du nouveau conseil municipal de plus de 2 mois. C'est chose faite maintenant, sept sortants et huit nouveaux conseillers sont opérationnels depuis le 25 mai dernier.

En nous confiant une nouvelle fois la conduite des affaires communales pendant les six prochaines années, je mesure pleinement l'honneur qui nous est ainsi fait et c'est avec chaleur et du fond du cœur que je veux vous remercier en mon nom personnel, mais aussi au nom de l'ensemble du conseil municipal pour la **confiance que vous nous avez témoignée**.

Désormais six femmes et neuf hommes siègeront avec la même volonté d'agir pour la commune que lors de mes deux mandats précédents. Je profite pour remercier les sortants et en particulier René Urban qui était à mes côtés en tant que 2<sup>ème</sup> adjoint lors du 1<sup>er</sup> mandat et 1<sup>er</sup> adjoint durant les six dernières années.



En me désignant comme maire, les conseiller(e)s m'ont aussi confié la représentation de la commune au sein de la Communauté de Communes Kochersberg et Ackerland. M Justin Vogel présidera à nouveau notre communauté. Quant à moi, j'ai renoncé au poste de vice-président, poste que j'ai occupé durant 12 ans, afin de me consacrer pleinement au projet école

piloté conjointement par la communauté de communes et par le SIVOM Ackerland dont j'assume la présidence depuis 2017.

Jean-Jacques Ruch

## A vos agendas

### Fermeture de la Mairie

La mairie sera fermée lors des congés d'été :  
**du 4 au 8 août**

#### Rappel des heures d'ouverture :

- lundi et jeudi de 10 h à 12 h
- mardi de 17 h à 19 h
- vendredi de 11 h à 13 h.



## Elections aux commissions communales et intercommunales d'aménagement foncier

Dans le cadre de l'Aménagement Foncier intercommunal Agricole et Forestier en cours à l'échelle des Communes de Stutzheim-Offenheim, Dingsheim, Griesheim-sur-Souffel et Hurtigheim, il convient de procéder au renouvellement des commissions communales et intercommunales d'aménagement foncier.



- **La commission communale** comprendra un conseiller municipal titulaire et deux conseillers suppléants. Elle devra également comprendre cinq propriétaires de biens fonciers non bâtis de la Commune, dont trois titulaires et deux suppléants.
- **La commission intercommunale** comprendra deux délégués titulaires un délégué suppléant, au titre du collège des propriétaires de biens fonciers non bâtis.

Ces deux élections se dérouleront au sein du conseil municipal le **31 août prochain**, au scrutin uninominal, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Pour être éligible à cette commission, les membres doivent jouir de leurs droits civiques, être âgés d'au moins dix-huit ans et être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union européenne.

**Délai de candidature : Jusqu'au 31 août (date de la séance)**

Les personnes intéressées pour faire partie de cette commission sont priées de se faire connaître auprès de la mairie



## Décisions du Conseil Municipal

- **Budget communal** : Le 10 février, le Conseil municipal a validé le Compte Administratif 2019. La section de fonctionnement affiche un excédent de clôture de 455 747,50 €. La section d'investissement se solde par un déficit de 63 917,55 € pour lequel une affectation en réserve de 133 277,55 € a été approuvée. Un résultat de 322 469,95 € a été affecté à la section de fonctionnement pour le budget primitif 2020. Celui-ci a été validé le 2 mars, avec une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes de 744 601,95 €. La section d'investissement affiche un montant total équilibré en dépenses et en recettes de 550 059,55 €. Les taux d'imposition ont été reconduits à leur valeur antérieure, soit 12,02 % pour la taxe d'habitation, 12,45 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 45,69 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- **Acquisition de terrains** : Le Conseil municipal a validé l'achat de 13 parcelles situées sur l'ancienne ligne de tramway Strasbourg-Westhoffen, pour une surface totale de 1 hectare 44 ares, au prix de 12 992,40 €. Cette emprise pourra servir à abriter des projets environnementaux de type trame verte ou bleue, dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier en cours. Le 2 mars, le Conseil municipal a également approuvé l'achat à l'euro symbolique du chemin Piéton longeant le Clos des Forgerons, pour une surface de 52 centiares.
- **Fibre optique** : Le 2 mars, les conseillers se sont prononcés à l'unanimité en faveur d'un engagement avec l'opérateur Rosace et la Région Grand Est pour le déploiement de la fibre optique très haut débit. Le non-renouvellement de la convention trentenaire conclue avec SFR/Numericable et échue au 30 novembre 2021 a été acté. L'opérateur Rosace a été mandaté pour débiter les travaux de déploiement de la fibre très haut débit dès la fin de cet engagement.

**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE  
L'Europe s'invente chez nous

**ROSACE**  
La fibre optique en Alsace

- **Elections municipales** : Les 15 conseillers élus le 15 mars au 1<sup>er</sup> tour ont été installés le 25 mai 2020. Jean-Jacques RUCH a été élu Maire à l'unanimité pour un troisième mandat. Il sera secondé par deux Adjoints : Claude GRIMM, et Suzy PIECKO tous deux élus à l'unanimité.
- **Commissions municipales** : Cinq commissions municipales ont été créées et sont composées comme suit :
  - La commission Finances : Jean-Jacques RUCH (Président), Suzy PIECKO (Vice-Présidente), Claude GRIMM, Martine BALTZER et Agnès KRACK
  - La commission Travaux, Bâtiments Communaux et Voiries : Jean-Jacques RUCH (Président), Claude GRIMM (Vice-Président), Guillaume JUNG, Thomas LITT et Laurent SCHILIS
  - La commission Environnement, Cimetières et Espaces-verts : Jean-Jacques RUCH (Président), Claude GRIMM (Vice-Président), Martine BALTZER, Vanessa ROCHELET et Christian SCHREINER
  - La commission Communication, Animation, Vie Associative et Cérémonies : Jean-Jacques RUCH (Président), Suzy PIECKO (Vice-Présidente), Claude GRIMM, Martine BALTZER, Alexia JUNG, Vanessa ROCHELET, Jean RUCH et Laurent SCHILIS
  - La commission Action Sociale : Jean-Jacques RUCH (Président), Suzy PIECKO (Vice-Présidente), Alexia JUNG, Christian WAGNER, et 2 membres extérieurs au Conseil Municipal : Michèle HAESSLER et Nathalie FORRLER.
- **Ecole** : Les délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de l'Ackerland ont été désignés le 22 juin. Jean-Jacques RUCH et Claude GRIMM ont été nommés membres titulaires, Suzy PIECKO et Guillaume JUNG membres suppléants. Ces représentants devront prendre part au pilotage des projets des nouvelles écoles, à Furdenheim pour le pôle élémentaire et à Hurtigheim pour le pôle maternelle.



## Brèves

- **Travaux à l'école maternelle** : Le déménagement de l'école maternelle a eu lieu le 4 juillet dernier. Les locaux ont été vidés grâce à l'aide de conseillers municipaux, du corps enseignant, et des ATSEMS. Les délais imposés par l'entreprise de démolition ont été respectés. Le chantier a démarré par l'élagage des arbres du verger de l'école, et s'est poursuivi par la dépose des faux plafonds, portes et fenêtres ainsi que les revêtements de sol dans l'ensemble du bâtiment.
 



- **Cabane à livres à l'arrêt de bus** : A l'initiative de quelques habitants, une cabane à livres a été installée à l'arrêt de bus, afin de permettre l'échange de livres entre lecteurs. Nous sollicitons votre bienveillance pour que cette initiative puisse perdurer et que les livres y demeurent en bon état.
- **Projet de lotissement sur l'emprise du magasin CARAI** : Le 20 janvier 2020 le permis de démolir a été délivré à la société Allog Immobilier concernant le magasin Carai rue des Forgerons. Les opérations ayant pris du retard avec la crise sanitaire du Covid-19, un permis d'aménager a été déposé le 12 juin pour créer 4 logements et 12 lots à bâtir. Une surface commerciale pourrait s'implanter au niveau d'un des logements.

## Masques disponibles en mairie



Afin de lutter contre le Covid-19, le Département du Bas-Rhin a mis à disposition de chaque habitant un masque lavable et réutilisable. La commune s'est jointe à l'opération en dotant chaque habitant d'un deuxième masque. Deux vagues de distributions ont été organisées le 15 mai et les 5 et 6 juin. Les personnes qui n'ont pas pu se déplacer lors de ces rendez-vous ont bénéficié d'une distribution en boîte aux lettres.

Si vous souhaitez retirer des masques supplémentaires, il est possible de venir en récupérer en mairie, jusqu'à épuisement des stocks.

**Bon à savoir :** Des masques tissus enfant et adultes, confectionnés par les couturières du village, sont toujours disponibles.

## Trottoirs et pas « Crottoirs »

Depuis de nombreux mois, nous regrettons une recrudescence des incivilités liées aux déjections canines sur la voie publique. Il appartient à chacun, et notamment aux propriétaires d'animaux, de considérer leur responsabilité afin que l'animal trouve sa place sans générer des nuisances.

Pour que la promenade soit un plaisir partagé pour l'ensemble des Hurtigheimois nous nous devons de vous rappeler qu'il n'est **ni dégoûtant, ni ridicule** de ramasser les déjections de son chien. Des canisacs sont à votre disposition dans les distributeurs rue Principale et au City Stade.

Pour mémoire, le **Code pénal** stipule, dans son article R632-1, que le dépôt de déjections est interdit sur le domaine public. Le non-respect de cette prescription, est puni d'une amende prévue pour les contraventions de la **2ème classe**.



## Bruits de voisinage

Avec le retour des beaux jours, une recrudescence des incivilités liées aux bruits nous sont signalées régulièrement. La tonte des gazons à l'heure de midi ou les jours fériés, des travaux bruyants le dimanche de surcroît avant 7 heures, mais ce sont les rassemblements autour des piscines avec musique et cela jusqu'à une heure avancée de la nuit qui tient la palme. Nous condamnons naturellement ces actes et tenons avant tout à dire que le mieux vivre ensemble passe d'abord par le respect vis-à-vis de son voisin.



Nous comptons sur les fêtards pour ne pas rendre la vie impossible à leur entourage. Pour ceux qui subissent les nuisances nous leur conseillons d'aller voir le voisin tapageur et expliquez-lui calmement la gêne que vous subissez. Si le dialogue échoue, appelez la gendarmerie pour faire constater le trouble. Les contrevenants risquent des sanctions financières qui peuvent aller jusqu'à 180 euros.